

Metropolitain ; L'Evêché d'Ostie , est attaché au Doyenné du Sacré College , & son Evêque a seul le droit de sacrer & couronner le Pape après son election.

Dans le Concile de Lion en 1243. le Pape Innocent IV. donna le Chapeau rouge aux Cardinaux ; Paul II. en 1464. leur donna l'habit rouge ; Gregoire XIV. donna le bonnet rouge aux Cardinaux Reguliers, qui ne portoient auparavant que le Chapeau, & Urbain VIII. leur donna le titre d'*Eminence*, n'ayant eu jusques alors que celui d'*Illustissime*.

Lors de la promotion, le Pape étant au Consistoire, (c'est ainsi qu'on appelle l'assemblée du Pape & des Cardinaux) dit aux Cardinaux qui s'y rencontrent, *vous avez N. N. pour freres*, dont il fait lire les noms & les qualités. Ensuite le Cardinal Patron envoie prendre dans ses Carrosses les nouveaux Cardinaux qui sont dans Rome : il les mene au Pape, qui leur mettant sur la tête le Bonnet rouge, qu'on appelle communément *Barette*, leur dit, en faisant un signe de croix, *soyez Cardinal*.

Au premier Consistoire qui se tient après la promotion, le Pape fait la ceremonie de fermer la bouche aux nouveaux Cardinaux ; dans ce tems-là le Pape fait plusieurs remontrances sans que le nouveau Cardinal réponde un seul mot ; ce qui signifie qu'il est privé de la voix active & passive, & si dans ce tems-là le S. Siege venoit à vaquer, le nouveau Cardinal pourroit bien entrer au Conclave ; mais ne pourroit ni être élu, ni donner sa voix à l'election.

Dans le second Consistoire, le Pape fait la ceremonie d'ouvrir la bouche ; ce qui se fait en mettant le Chapeau rouge sur la tête du nou-